

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Martre, tenue le 31 août 2022, à 19 heures, au 9 avenue du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Monsieur Marc-André Dinel
Madame Valérie Bertrand-Lemay

Sont absents :

Monsieur Remi Richard Leclerc

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Yves Sohier, maire, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue. Mme Valérie Bertrand-Lemay, conseillère agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Résolution : lettre de démission de la D.G. MÉLANIE LEVESQUE
4. Résolution : Embauche de M. Alphonse Dion comme D.G. par intérim
5. Résolution : Accès pour le D.G. à effectuer les tâches administratives connexes et autres
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN, ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION : 2022-08-139 - ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA D.G. MADAME MÉLANIE LEVESQUE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC-ANDRÉ DINEL ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU d'accepter la démission de la D.G. La

conseillère MADAME GUYLAINE MARIN est contre et démontre du mécontentement face à la décision du conseil.

RÉSOLUTION : 2022-08-140 – EMBAUCHE DE M. ALPHONSE DION COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ PAR Mme LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'embaucher M. Alphonse Dion comme D.G. par intérim.

RÉSOLUTION : 2022-08-141 – AUTORISATION AU D.G. PAR INTÉRIM À SIGNER TOUS DOCUMENTS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que M. Alphonse Dion D.G. par intérim soit autorisé à signer tous documents relatifs à ses fonctions pour et au nom de la Municipalité de la Martre et de retirer Mme Mélanie Levesque comme signataire de tout compte de la municipalité. Que M. ALPHONSE DION D.G. PAR INTÉRIM soit signataire et administrateur principal d'**ACCES D.**

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER M. MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 23.

Yves Sohier
Maire

Alphonse Dion, D.G. par intérim